

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT [2026-04-032]

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **1 avril 2026**, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- Projet de règlement numéro [2026-04-032] relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux

POURQUOI CE RÈGLEMENT?

La Municipalité de Rivière-à-Claude est tenue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur le patrimoine culturel* d'adopter un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **4 mai à 18h30** à la salle **du conseil situé au 520, rue Principale est à Rivière-à-Claude**. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT?

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture habituelles soit du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 13h à 16h et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Rivière-à-Claude (Québec), ce **21 avril 2026**



Dominic Daoust-Levasseur

Directeur général et greffier-trésorier